CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E94906** **VALABLE JUSQU'AU** **10/09/2027**

ÉDITÉ LE 01/10/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/2002

Raison sociale : SOLEA - DESIGN

Forme juridique : SARL

Capital : 45 000

7 RUE DE L'INNOVATION
CHATELLIERS-CHATEAUMUR
85700 SEVREMONT

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC LA ROCHE SUR YON 440.191.534 RM 85

Siret : 440 191 534 00047

Téléphone : 02 51 61 28 35 **Fax :**

Portable : 06 69 35 27 06

Code NACE : 4333Z

Responsabilité légale :
BOISSINOT SIMON GÉRANT(E) ASSOCIÉ(E) MINORITAIRE OU ÉGALITAIRE /
TEXIER MICKAEL GÉRANT(E) ASSOCIÉ(E) MINORITAIRE OU ÉGALITAIRE

Numéro caisse de congés payés : 5422394

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA FRANCE IARD 6501712504

Assurance Responsabilité Civile :
AXA FRANCE IARD 6501712504

Site Internet : http://www.solea-design.fr

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/08/2026

E-mail : contact@solea-design.fr

Effectif moyen : 11 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 1 036 902 **Tranche de classification :** CA4

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
6311	Carrelages - revêtements (Technicité courante)	11	23/05/2025
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

01/10/2026 14:33

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.